

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Plan fixant la limite des constructions

Echelle 1 : 1'000

Mars 2023

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du 27 mars 2023

La Syndique :

Soumis à l'enquête publique

du 4 mars 2023
au 4 avril 2023

La Syndique :

Adopté par le Conseil général

dans sa séance du 6 mai 2023

La Présidente :

Approuvé par le Département compétent

Lausanne, le 6 MAI 2023

La Cheffe du département :

Entre en vigueur le : - 6 MAI 2025

Jaquier Pointet SA
Geometres brevetés

Rue des Richeurs 7
Case postale
1421 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@jpo.ch
www.jpo.ch

LÉGENDE

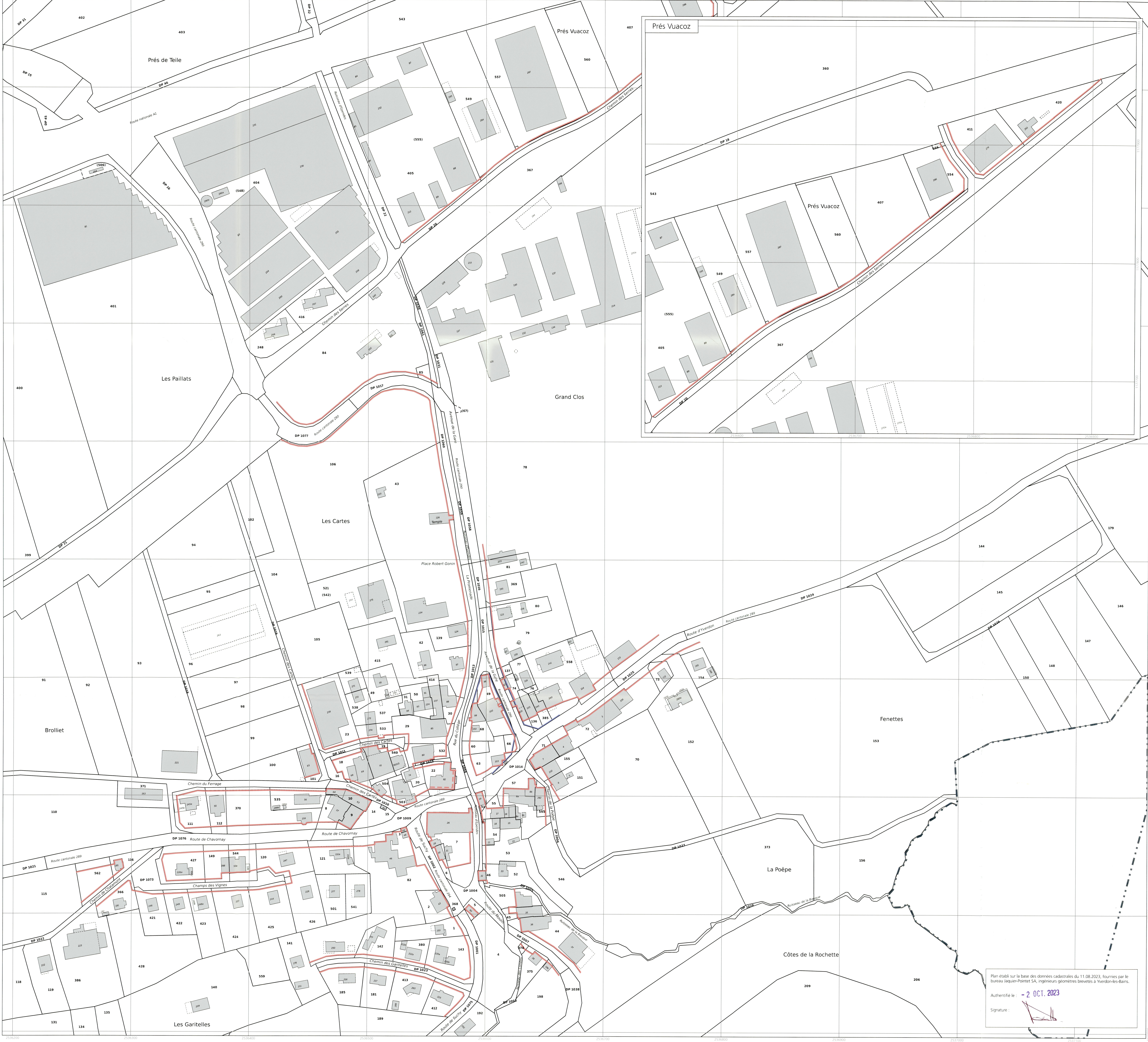
■ ■ Limite de commune

LIMITES DES CONSTRUCTIONS

— Limite des constructions nouvelle

— Limite des constructions radée approuvée le 27 mai 1949

— Front d'implantation obligatoire



Plan établi sur la base des données cadastrales du 11.08.2023, fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le : - 2 OCT. 2023

Signature :